

## LES PROPOS DE LA MINISTRE

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre qui semble être surprise de s'apercevoir qu'il n'est pas antiparlementaire de dire la vérité.

**Des voix:** Règlement!

**Une voix:** C'est un coup bas.

**M. McCurdy:** Le 16 mars, la ministre a annoncé qu'on discutait des droits de douane à la table de négociation et qu'on cherchait à les réduire à zéro. A mon avis, les Canadiens méritent une réponse franche.

**Une voix:** Quelle est votre question?

**M. McCurdy:** Peu importe toute cette dissimulation . . .

**Des voix:** La question!

**M. le Président:** Sur ce sujet, les questions comme les réponses dégénèrent en débat. Je demanderais aux députés de poser une question précise et l'honorable ministre, si la question s'adresse à elle, répondra aussi brièvement que possible. La parole est au député.

**M. McCurdy:** L'honorable ministre maintiendra-t-elle la menace des droits de douane comme moyen d'assurer l'application des exigences relatives au contenu et à la production de l'accord sur l'automobile? Oui ou non.

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je répèterais que l'on ne discute pas de l'accord sur l'automobile à la table des négociations et qu'il n'y a pas eu de droits de douane imposés au secteur automobile . . .

**M. Broadbent:** Ce n'est pas vrai.

**Mlle Carney:** . . . Aucun droits de douane n'ont été imposés au secteur automobile depuis 22 ans aux termes de l'accord sur l'automobile.

**Des voix:** C'est faux.

**Mlle Carney:** Il est possible d'imposer des droits de douane si faibles que l'économie de la province de l'Ontario serait anéantie s'il fallait jamais les appliquer.

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La ministre n'a-t-elle pas fait preuve de suffisamment de duplicité et d'incompétence pour qu'on lui demande de donner sa démission?

**M. le Président:** La parole est au député de York-Sud—Weston.

\* \* \*

● (1450)

## L'ADMINISTRATION

## LE CODE D'ÉTHIQUE—LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS D'UN MINISTRE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à

## Questions orales

la fiducie sans droit de regard du ministre des Travaux publics. Je voudrais demander au premier ministre, de qui relève le Code sur les conflits d'intérêts, s'il a lui-même fait enquête sur cette question précise et s'il a pu constater à sa satisfaction que le ministre respecte complètement la lettre comme l'esprit du Code sur les conflits d'intérêts.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a fait hier à la Chambre une déclaration complète dans laquelle il décrivait brièvement les détails de cette affaire. Je signale au député que le ministre a retenu les services de deux firmes très réputées pour assurer la gestion de sa fiducie sans droit de regard, soit les sociétés McLeod Young Weir et Nesbitt Thomson and Deacon. Si le député laisse entendre que ces deux firmes de bonne réputation ont, d'une manière ou d'une autre, violé l'esprit des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, je souhaite qu'il le fasse savoir à la Chambre.

Dans son enthousiasme, il se peut que le député veuille calomnier quelqu'un, mais sans aller jusqu'à dire du mal de deux firmes dont la réputation est très bien établie à l'échelle nationale.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, les deux sociétés ne sont pas assujetties au Code sur les conflits d'intérêts. C'est le ministre qui doit s'y conformer.

## LA GESTION DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Le Code régissant les conflits d'intérêts est très clair. Il précise qu'aucun lien de dépendance ne doit exister entre le fiduciaire et le titulaire d'une charge publique. Il précise en outre qu'un ministre doit avoir une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux . . .

**M. McDermid:** Portez votre accusation.

**M. Nunziata:** . . . et ajoute que pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi. Comment peut-on dire que le ministre des Travaux publics respectait la lettre et l'esprit des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts . . .

**M. McDermid:** Portez votre accusation.

**M. Nunziata:** . . . alors que son administrateur public, ou son fiduciaire, est son meilleur ami et son collecteur de fonds électoraux? Étant donné que cette personne gère le portefeuille d'actions du ministre, comment peut-on dire qu'elle n'a aucun lien de dépendance avec le ministre et que le ministre respecte la lettre et l'esprit du Code régissant les conflits d'intérêts? J'aimerais que le premier ministre réponde, puisqu'il a déjà dit à la Chambre qu'il était le premier responsable du respect du Code.